

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CLARAC
Séance du 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 8 avril 2025

Présent(s) : ANDRIEU Marie-José, BRISCADIEU Thierry, BRU Frédéric, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration à : BRISCADIEU Thierry (pour BASS Véronique), REULET Yves (pour MURE Marianne)

Absent(s) excusé(s) : CAPARROS Pierre, MURE Marianne, BASS Véronique,

Le secrétariat a été assuré par : ANDRIEU Marie-José

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombres de membres en exercice : | 15 |
| Nombres de membres présents : | 12 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| Votes Pour : | 14 |
| Votes Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Procuration : | 2 |
| Absent : | 3 |

Objet : Vote du Budget Primitif Annexe Lotissement des écoliers 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe Lotissement des écoliers 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif annexe 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement :

| | | | |
|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
| TOTAL Dépenses : | 140 000 € | TOTAL Recettes : | 140 000 € |
| Chapitre 11 : | 140 000 € | Chapitre 70 : | 140 000 € |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul MANENT-MANENT


